



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F

Point 16.4 de l'ordre du jour provisoire

NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

New Delhi (Inde), 19-24 septembre 2022

Rapport sur la coopération avec d'autres organismes et organes internationaux

Résumé

L'Organe directeur a souligné à plusieurs reprises qu'il fallait continuer à consentir des efforts visant à promouvoir les objectifs et le rôle du Traité international en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et à faire en sorte que ceux-ci soient reconnus et soutenus par les institutions, les organisations et les processus internationaux pertinents. Depuis la huitième session de l'Organe directeur, la collaboration et les partenariats avec d'autres organisations et organes internationaux ont à nouveau permis de soutenir et de faire progresser la mise en œuvre du Traité international. Le présent document donne un aperçu de la coopération et des activités collaboratives menées à cet égard.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note des informations figurant dans le présent rapport et à donner toute indication complémentaire qu'il jugera appropriée aux fins d'une coopération continue et efficace avec les organisations compétentes et avec les organes créés par des traités, en tenant compte des éléments du projet de résolution présenté, pour examen, à l'annexe du présent document.

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse <https://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/>.

I. INTRODUCTION

1. Le Traité international dispose, à l'article 19, paragraphe 3, alinéa g, que l'Organe directeur a notamment pour fonction «d'établir et de maintenir une coopération avec les autres organisations internationales compétentes et avec les organes créés par des traités, notamment la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique [CDB], dans les domaines visés par le [...] Traité [international], y compris leur participation à la stratégie de financement».

2. À sa huitième session, l'Organe directeur a réaffirmé «la nécessité de continuer à déployer les efforts nécessaires pour faire en sorte que les objectifs et le rôle du Traité international en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture soient reconnus et soutenus par les institutions, organisations et processus internationaux pertinents» et a demandé «au Secrétaire de continuer à faire rapport à l'Organe directeur sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux pertinents et sur les activités de collaboration connexes».

3. On trouvera dans le présent document un résumé de la coopération, des partenariats et des activités de collaboration connexes avec d'autres organisations et organes internationaux, ainsi qu'avec d'autres groupes de parties prenantes pertinents, qui ont été entrepris depuis la huitième session de l'Organe directeur afin de soutenir et de faire progresser la mise en œuvre du Traité international.

II. COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES ET ORGANES INTERNATIONAUX

A. Union africaine

4. Le Secrétaire a continué d'interagir et de coopérer avec la Commission de l'Union africaine au cours de l'exercice biennal écoulé. Au titre de cette collaboration, le Secrétaire a participé et a apporté des contributions techniques à des consultations des parties prenantes visant à faciliter la constitution de banques de gènes régionales au service de l'identification et de la conservation des ressources phylogénétiques autochtones susceptibles d'être exploitées pour produire des semences améliorées et adaptées aux conditions environnementales locales des pays africains.

5. De même qu'à l'occasion des sessions précédentes de l'Organe directeur, la Commission de l'Union africaine a organisé, avec le soutien du Secrétariat, une réunion préparatoire de la région Afrique en vue de la tenue de la neuvième session de l'Organe directeur. Cette réunion visait à: i) communiquer des informations actualisées et un aperçu de l'état d'avancement et des résultats des processus intersessions menés dans le cadre du Traité international, ainsi que des préparatifs de la session; et ii) permettre aux délégués de prendre connaissance des questions à l'ordre du jour et de préparer et coordonner leurs positions en vue de la neuvième session.

6. Le Secrétaire mène actuellement des pourparlers avec la Commission de l'Union africaine et l'Alliance entre Bioversity International et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) quant à une initiative de mobilisation de la diversité génétique en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'adaptation aux effets du changement climatique en Afrique. Cette initiative tirera parti des possibilités offertes par la coopération internationale que les pays membres du Traité international et de son système multilatéral ont établies aux fins de la conservation, de l'échange et de la mise en valeur des ressources phylogénétiques, ainsi que du partage des avantages.

B. Alliance Bioversity International – Centre international d'agriculture tropicale

7. Le Secrétaire a continué à collaborer étroitement avec l'Alliance entre Bioversity International et le CIAT (l'Alliance), y compris dans le cadre du programme commun de renforcement des capacités. L'Alliance a soutenu la mise au point de la version finale du module d'enseignement sur le système multilatéral d'accès et de partage des avantages, publié début 2022. L'Alliance et le Secrétaire

se sont aussi associés afin de planifier des activités de renforcement des capacités, notamment dans le cadre du programme BOLD du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire).

8. Suite aux premières collaborations dans le cadre de l'étude sur l'interdépendance des pays dans le domaine des RPGAA¹ et de la cartographie des informations disponibles², le Secrétaire, l'Alliance et le Fonds fiduciaire ont lancé, au cours du dernier exercice biennal, la phase suivante, qui vise à obtenir davantage de renseignements, à perfectionner la méthode et à rendre celle-ci et les données disponibles et accessibles. Le projet permettra de faire une synthèse des résultats de la recherche sur différentes questions au moyen d'une étude de référence, d'infographies, de supports visuels et d'un site web interactif. L'étude intitulée «The Plants That Feed the World: baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture» (les plantes qui nourrissent la population mondiale: données et mesures de référence étayant l'élaboration de stratégies pour la conservation et l'utilisation des RPGAA) sera présentée à l'Organe directeur lors de la présente session.

9. L'Alliance et 32 autres partenaires, notamment le Secrétariat du Traité international et différents bureaux de la FAO, ont organisé à distance le deuxième Congrès international sur l'agrobiodiversité, dont le Gouvernement italien a été l'hôte du 15 au 18 novembre 2021. Cet événement a facilité le dialogue, l'échange de connaissances et le partage de l'expérience acquise sur la consommation, la production et la conservation de la biodiversité agricole. «Le Manifeste de Rome 2021: utiliser l'agrobiodiversité pour transformer les systèmes alimentaires» a été l'un des principaux résultats obtenus. On y trouve un appel en faveur de mesures concrètes qui permettent de rendre les systèmes alimentaires plus riches en termes de biodiversité agricole et qui contribuent à relever les défis mondiaux que sont le changement climatique, la malnutrition et la dégradation de l'environnement.

10. Au cours de l'exercice biennal écoulé, les représentants de l'Alliance ont continué à participer activement à plusieurs comités et groupes d'experts mis en place par l'Organe directeur, notamment le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, le Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et le Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information. Le Directeur général de l'Alliance a aussi participé aux travaux du groupe international d'experts sur la «Cryoconservation: Une stratégie à long terme pour les collections de RPGAA difficiles à conserver dans un monde post-covid», co-organisés par le Secrétaire et le Fonds fiduciaire, en juin 2021³.

11. Le Secrétaire a collaboré et a apporté des contributions techniques à diverses activités axées sur la mise en œuvre du projet de l'Initiative Darwin intitulé «Bridging agriculture and environment: Southern African Crop-Wild-Relative Regional Network» (faire le pont entre l'agriculture et l'environnement: réseau sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées en Afrique australe). Le projet visait à établir des partenariats/réseaux stratégiques d'aires protégées au service de la conservation et de l'utilisation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées, à concevoir des mécanismes permettant aux agriculteurs de tirer davantage parti de la conservation de ces espèces, à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à renforcer la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en Afrique australe.

¹ Khoury, C.K., Achicanoy, H. A., Bjorkman, A. D. *et al.* 2015. *Estimation of countries' interdependence in plant genetic resources provisioning national food supplies and production systems*. Document de recherche n° 8 du Traité international. Rome, Traité international, FAO. <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/00c0a323-b29f-4fba-b821-2fcaef044609/>.

² IT/GB-8/19/15.2, *Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*, paragraphes 18 à 21.

³ www.fao.org/plant-treaty/overview/partnerships/international-expert-panel/fr.

C. Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques

12. En 2016, le Secrétariat du Traité international a signé un protocole d'accord avec le Secrétariat du Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques. Celui-ci établit un cadre de coopération intéressant toute une gamme d'activités, par exemple l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, suivant lequel les deux secrétariats collaboreront dans des domaines d'intérêt commun, en vue de favoriser les synergies et la mise en œuvre cohérente des articles pertinents du Traité international. Durant l'exercice biennal écoulé, dans le cadre du protocole d'accord, le Secrétariat du Traité international a participé aux réunions du Comité directeur du Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques et, actuellement, d'autres domaines de coopération sont envisagés, notamment sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées, la cryoconservation et les systèmes d'information. Le Secrétariat du Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques a aussi participé aux réunions du Secrétariat du Traité international portant sur la mise en œuvre de l'article 17 du Traité international.

D. Union internationale pour la protection des obtentions végétales

13. Au cours du dernier exercice biennal, la collaboration avec l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) s'est concentrée sur le Système mondial d'information, les droits des agriculteurs et les interactions entre le Traité international, la CDB et l'UPOV.

14. Le Secrétaire a engagé des discussions avec le Bureau de l'UPOV sur une éventuelle coopération intéressant le Système mondial d'information et la base de données PLUTO. Il donne ainsi suite à une demande des participants à la huitième session de l'Organe directeur, à savoir: «encourage[r] l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales à étudier les possibilités d'accès libre à la base de données PLUTO et d'utilisation – notamment le téléchargement – des informations que celle-ci contient, par exemple au moyen de liens de PLUTO vers le Système mondial d'information»⁴.

15. Les deux secrétariats ont échangé des informations sur le fonctionnement des deux bases de données et sur les conditions générales d'accès à celles-ci. Dans le nouveau portail web du Système mondial d'information⁵, lancé en 2021, la base de données PLUTO se trouve dans la section «Autres» de la rubrique «Sources de RPGAA».

16. Les participants à la huitième session de l'Organe directeur «[ont pris] note du processus d'examen en cours des questions les plus fréquentes [FAQ] sur les interactions entre la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV) et le Traité international, ainsi que de l'échange de données d'expérience et d'informations sur la mise en œuvre de la Convention UPOV et du Traité international, et [ont] demand[é] au Secrétaire de continuer d'examiner de quelle manière les Parties contractantes au Traité pourraient contribuer davantage à ces processus, et de poursuivre les échanges avec l'UPOV sur ces questions».

17. Ils ont aussi «demand[é] au Secrétaire du Traité international de continuer à coopérer avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et avec le Vice-Secrétaire général de l'UPOV sur l'examen des questions les plus fréquentes relatives aux interactions entre le Traité international, la Convention sur la diversité biologique et l'UPOV, en tant que base pour étudier les moyens qui permettraient de faciliter les échanges de données d'expérience et d'informations sur la mise en œuvre de la Convention UPOV, de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international».

18. Le Vice-Secrétaire général de l'UPOV a informé le Secrétaire que certains membres de l'UPOV avaient présenté de nouvelles contributions au sujet du projet de FAQ. Il a indiqué que les observations reçues devraient être examinées par les participants à la cinquante-sixième session régulière du Conseil de l'UPOV, en octobre 2022. D'après le calendrier communiqué par le

⁴ Résolution 4/2019, *Mise en œuvre du Système mondial d'information*.

⁵ ssl.fao.org/glis/.

Vice-Secrétaire général de l'UPOV, l'examen de cette question pourrait débiter avec la CDB et le Traité international pendant la prochaine période intersessions, après l'examen et l'approbation du projet de FAQ par le Conseil de l'UPOV.

19. Au cours du dernier exercice biennal, le Bureau de l'UPOV a contribué aux travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs et a participé activement à ses réunions, en tant que représentant de l'une des trois parties prenantes désignées par le Bureau de l'Organe directeur.

E. Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique

20. Les participants à la huitième session de l'Organe directeur ont demandé au Secrétaire de continuer à participer activement aux activités du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité (le Groupe de liaison), en particulier à la mise au point du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui devrait être adopté par la Conférence des Parties à la CDB, à l'occasion de sa quinzième session (COP 15).

21. Au titre de la décision 14/30 de la Conférence des Parties à la CDB, il est demandé qu'un atelier soit organisé pour faciliter les débats entre les Parties des diverses conventions relatives à la biodiversité, afin d'étudier les moyens par lesquels les conventions peuvent contribuer à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de définir des éléments spécifiques qui pourraient être inclus dans celui-ci, sur la base de leurs stratégies, de leurs ambitions et de leurs mandats respectifs.

22. Le Secrétaire a participé aux ateliers, s'est engagé dans la coordination des contributions entre les membres du Groupe de liaison et a continué d'interagir avec les autres conventions. Dans le cadre de la mise au point du programme de développement mondial pour l'après-2020, les membres du Groupe de liaison ont souligné lors de différentes réunions que ces instruments disposaient déjà de plateformes normatives aux obligations juridiquement contraignantes, par l'intermédiaire desquelles les Parties contractantes pouvaient faciliter la mise en œuvre d'un nouveau cadre mondial de la biodiversité en renforçant les politiques et structures juridiques existantes. Les membres du Groupe de liaison ont aussi noté qu'ils étaient bien placés non seulement pour soutenir la mise en œuvre et le suivi aux niveaux national et international, mais aussi pour apporter leurs contributions dans d'importants domaines intersectoriels tels que le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources et la communication.

23. Lors de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la CDB, les membres du Groupe de liaison ont recommandé que le nouveau cadre mondial de la biodiversité tienne compte des contributions spécifiques des accords environnementaux multilatéraux utiles dans l'application de ses éléments pertinents, conformément à leurs mandats respectifs, et que la coordination entre les secrétariats du Groupe de liaison soit renforcée aux niveaux national et régional à cet égard. Les membres du Groupe de liaison ont aussi suggéré de poursuivre et étendre la collaboration avec les Conventions de Rio et d'autres organismes du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

24. Pendant la période intersessions, le Secrétaire a également continué de soutenir le projet «Realizing Synergies for Biodiversity» (créer des synergies au service de la biodiversité), organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et a participé aux réunions du Comité directeur, à son évaluation à mi-parcours et aux différentes manifestations de sensibilisation organisées au cours de l'exercice biennal écoulé. L'examen du projet a en particulier souligné qu'il fallait parvenir à une plus grande interopérabilité entre les systèmes de communication de l'information, afin de faciliter la réutilisation des données par les Parties contractantes. Dans ce contexte, le projet a aussi permis de soutenir la poursuite de la mise au point de l'outil de communication de données qui vise à faciliter la gestion des connaissances aux fins de l'établissement de rapports nationaux destinés aux conventions relatives à la biodiversité, y compris le Traité international.

25. Le dernier exercice biennal a été une période difficile en raison de la covid-19 et les membres du Groupe de liaison ont échangé des données d'expérience, des outils et de précieuses informations pour résoudre certains problèmes dus à la pandémie et trouver de nouvelles modalités permettant aux secrétariats de soutenir les Parties contractantes. Le Secrétaire a aussi apporté son concours à l'examen des structures de gouvernance des accords multilatéraux sur l'environnement, en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficacités. Les secrétariats du Groupe de liaison ont en outre échangé des informations sur l'ordre du jour de leurs principaux organes respectifs afin de continuer à améliorer la coordination et de renforcer les synergies.

F. Programme des Nations Unies pour l'environnement

26. Le Secrétariat a continué de participer aux réunions de l'initiative liée au Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (InforMEA), ainsi qu'à celle de son Comité directeur, qui est coordonné par le PNUE. L'objectif d'InforMEA est de contribuer à une meilleure compréhension du droit de l'environnement en offrant à ses usagers un accès intuitif aux sources d'informations liées aux principaux sujets, par exemple la biodiversité, le changement climatique et la question des terres et de l'agriculture. Par ailleurs, il facilite actuellement l'accès à deux formations en ligne du Traité international: une introduction à ce dernier, disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol et français, et un cours axé sur les droits des agriculteurs, disponible en anglais, espagnol et français.

G. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

27. L'Organe directeur, dans sa résolution 12/2019, a «demand[é] au Secrétaire de continuer à participer aux réunions pertinentes [...] du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (le Comité intergouvernemental) de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources financières».

28. Le Secrétaire a participé aux quarante et unième, quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Comité intergouvernemental. En raison de la pandémie de covid-19, aucune négociation d'envergure n'a été officiellement menée pendant l'exercice biennal 2020-2021 et les participants à la quarante et unième session (août 2021) se sont limités à arrêter la version définitive des recommandations relatives au renouveau du mandat du Comité intergouvernemental.

29. Après le renouvellement de son mandat pour l'exercice biennal 2022-2023, lors de l'Assemblée générale de l'OMPI organisée en septembre 2021, le Comité intergouvernemental a tenu ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions, toutes deux consacrées aux ressources génétiques, respectivement du 28 février au 4 mars 2022 et du 30 mai au 3 juin 2022. Les négociations se sont poursuivies, sur la base du Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques⁶.

30. Le Comité intergouvernemental a révisé le document de synthèse lors de sa quarante-deuxième session et a décidé de le transmettre à sa quarante-troisième session, accompagné d'un texte rédigé par deux facilitateurs, sur la base des débats tenus lors des séances plénières et d'échanges informels⁷, ainsi qu'un texte du président mis au point en 2019⁸. Lors de la quarante-troisième session,

⁶ [WIPO/GRTKF/IC/42/4](#), Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques.

⁷ [WIPO/GRTKF/IC/42/FACILITATORS TEXT GRS REV. 2](#) (en anglais).

⁸ [WIPO/GRTKF/IC/42/5](#), Texte du président sur le projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques. Document établi par le président pour l'exercice biennal 2018-2019.

des opinions divergentes ont été exprimées quant à l'utilisation du document de synthèse⁹ ou du texte du président¹⁰ en tant que point de départ pour les négociations sur les ressources génétiques et le Comité intergouvernemental n'a pas été en mesure de prendre une décision à cet égard. En conséquence, le document de synthèse¹¹ et le texte du président¹² ont été intégrés au rapport du Comité intergouvernemental présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI¹³.

31. L'Assemblée générale de l'OMPI, à sa cinquante-cinquième session (juillet 2022), a considéré que le Comité intergouvernemental avait réalisé «des progrès considérables [...] et [qu']une grande convergence de vues a[vait] été obtenue sur le document WIPO/GRTKF/IC/43/5 (le texte du président sur un projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques) en tant que point de départ ciblé, efficace et équilibré aux fins d'un renforcement de l'action»¹⁴.

32. L'Assemblée générale de l'OMPI a ensuite décidé de convoquer, au plus tard en 2024, une conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, sur la base du texte du président et de toute autre contribution des États membres. Au cours du second semestre de 2023, une session extraordinaire du Comité intergouvernemental sera organisée, puis un comité préparatoire sera convoqué. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris acte avec gratitude de la proposition de l'Afrique du Sud d'accueillir la conférence diplomatique.

33. Au cours du dernier exercice biennal, le Secrétariat de l'OMPI a participé aux réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs.

III. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PARTIES PRENANTES

A. Société civile et organisations paysannes

34. Au cours du dernier exercice biennal, le Secrétaire a continué d'interagir, de coopérer et de collaborer avec les agriculteurs, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) afin de promouvoir la compréhension du Traité international au moyen de processus stratégiques et d'activités de sensibilisation. Il a participé activement aux travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs et au Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Il a aussi participé à des réunions et à des manifestations de renforcement des capacités et de sensibilisation organisées par des OSC et des ONG¹⁵.

⁹ [WIPO/GRTKF/IC/43/4](#), Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques.

¹⁰ [WIPO/GRTKF/IC/43/5](#), Texte du président sur le projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

¹¹ [WIPO/GRTKF/IC/43/4](#), Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques.

¹² [WIPO/GRTKF/IC/43/5](#), Texte du président sur le projet d'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

¹³ [WO/GA/55/6](#), Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).

¹⁴ [A/63/9](#), Assemblées des États membres de l'OMPI, Rapport de synthèse, paragraphe 27.

¹⁵

- [Colloque web sur la santé des végétaux](#), organisé par la Società Italiana Genetica Agraria le 6 décembre 2020.
- [Realizing peasants' and indigenous peoples' rights to seeds: Key issues and challenges for the implementation of farmers' rights and international negotiations](#) (concrétisation des droits des paysans et des peuples autochtones aux semences: principaux enjeux et défis de la concrétisation des droits des

35. Le Secrétariat du Traité international participe à la mise en œuvre du protocole d'accord entre Slow Food et la FAO. L'objectif du partenariat proposé entre Slow Food et la FAO est de mettre en place, de promouvoir et de renforcer des actions et des projets conjoints visant à améliorer les moyens d'existence des populations résidant dans les zones rurales, en particulier les communautés et les foyers de petits agriculteurs, d'habitants des forêts et de pêcheurs et travailleurs du secteur de la pêche, et de favoriser l'émergence de systèmes alimentaires et agricoles plus inclusifs aux niveaux local, national et international.

36. Le Secrétariat du Traité international collaborera avec Slow Food dans le cadre d'activités visant à assurer la conservation de la biodiversité agricole dans les systèmes alimentaires et agricoles à tous les niveaux et à promouvoir la valeur de la diversité des RPGAA, au moyen d'activités conjointes, du renforcement des capacités et de manifestations de communication et de sensibilisation. Le vaste réseau de partenaires du Traité international sur le terrain, en particulier dans les pays en développement qui disposent de compétences techniques sur la diversité phytogénétique, sera mobilisé à cet égard. La collaboration portera sur:

- la stratégie de communication du Traité international et, en particulier, ses futures activités visant à faire participer des cuisiniers du monde entier à la conservation de la biodiversité, ainsi que les consommateurs et d'autres acteurs importants du système alimentaire;
- le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et, en particulier, l'accent qui y est mis sur le renforcement des filières locales grâce à l'amélioration de la production et de la consommation de la diversité phytogénétique adaptée aux besoins des petits agriculteurs;
- la Stratégie de financement et les mesures visant à faire participer le secteur de la transformation des aliments et d'autres acteurs du système alimentaire au financement de la conservation de la biodiversité agricole;
- les droits des agriculteurs et la reconnaissance de la contribution de ces derniers à la conservation et à la valorisation de la diversité végétale, qui constitue la base de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde entier;
- le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, qui permet d'avoir accès à la diversité végétale à partir des banques de gènes, et l'analyse des modalités selon lesquelles cet accès peut contribuer au développement de systèmes alimentaires durables et inclusifs.

agriculteurs et des négociations internationales), présentation et conférence-débat organisées par le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) le 29 avril 2021.

- [Ensuring diversity for food and agriculture – Plant genetic resources in nature and on-farm](#) (veiller à la diversité au service de l'alimentation et de l'agriculture – les ressources phytogénétiques dans la nature et à l'exploitation), conférence internationale organisée par Farmer's Pride, en collaboration avec la section des ressources génétiques de l'Association européenne pour l'amélioration des plantes et le Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques, du 28 juin au 1^{er} juillet 2021.
- [Guardianas de Semillas](#) (gardiens des semences), séminaire organisé par Sembrares (Espagne), le 5 juillet 2021.
- [Dialogue sur les politiques semencières: le traité de la FAO et les droits des agriculteurs](#), organisé par Let's Liberate Diversity le 30 septembre 2021.
- [Bringing farmers to the table: Innovating plant breeding](#) (rapprocher les agriculteurs de la table: innover dans la sélection végétale), série de trois ateliers organisée par Oxfam-Novib les 30 mars, 28 avril et 2 décembre 2021.
- [Colloque international sur les ressources génétiques d'Amérique latine et des Caraïbes \(SIRGEAC\)](#), tenu du 30 novembre au 3 décembre 2021.
- [Congrès de l'Association africaine du commerce des semences](#), organisé du 27 février au 3 mars 2022.

B. Secteur privé (secteur semencier)

37. Au cours de l'exercice biennal écoulé, des représentants du secteur privé ont participé activement aux réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs et du Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

38. Le Secrétaire a aussi continué d'interagir directement et d'échanger des informations avec les représentants de l'industrie semencière, notamment en participant au Congrès mondial sur les semences organisé chaque année par la Fédération internationale des semences.

C. Universités et instituts de recherche

39. Au cours du dernier exercice biennal, des universités et des instituts de recherche ont participé activement aux travaux du Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information et du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs. Le Secrétaire a quant à lui participé à diverses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation organisées par ces institutions¹⁶.

40. Avec le soutien financier du Gouvernement italien, le Secrétaire a établi un partenariat avec un réseau d'organismes de recherche (Center for Science, Technology and Environmental Policy Studies de l'Université d'État d'Arizona [États-Unis d'Amérique], Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement [CIRAD – France] et Keystone Policy Center) en vue d'analyser les incidences de la période de pandémie de covid-19 sur la recherche en génomique, l'innovation et la diversité génétique.

41. Le réseau s'intéresse aux questions de gouvernance et a promu une consultation ouverte des spécialistes universitaires et des membres de la communauté de la science, de l'innovation et de la technologie, fondée sur des données, afin de recenser les éventuels effets durables de la covid-19 et les conséquences de la pandémie sur le plan institutionnel et au niveau des politiques, en mettant en particulier l'accent sur les questions d'accès libre, d'équité à l'échelle mondiale et de capacités scientifiques et en considérant le Traité international comme un cadre stratégique mondial pertinent. La collecte de données et un dialogue d'experts sur la gestion des données et les collaborations dans la recherche et l'innovation génomiques ont été menés suivant une approche comparative entre la santé humaine et la génomique végétale pour l'alimentation et l'agriculture.

42. Ces activités ont débouché sur la publication d'un livre blanc en juin 2021¹⁷. En juillet 2021, celui-ci a été présenté à l'occasion d'un webinaire organisé à l'occasion des Journées de la science de la FAO¹⁸. Le livre blanc a été cité dans des travaux universitaires et les acteurs de la recherche en génomique végétale devraient donner suite à ses conclusions et recommandations.

¹⁶

- [Conférence sur la biodiversité](#), organisée par l'Académie des sciences du monde islamique le 1^{er} avril 2021.
- [Première université d'été italienne consacrée exclusivement à la mise en œuvre du Traité international](#), organisée par la Rete di Semi Rurali (réseau des semences paysannes) du 5 au 7 juillet 2021.
- Projet Value chains for local crop varieties (des filières en faveur des espèces cultivées locales), plus particulièrement axé sur le blé dur et organisé par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) de Bari et l'Alliance Bioversity International – CIAT du 25 au 30 juillet 2021.

¹⁷ www.fao.org/3/cb5573en/cb5573en.pdf (en anglais).

¹⁸ www.youtube.com/watch?v=zAYAb0Xw01Y (en anglais).

43. En septembre 2020, la faculté de droit de l'Université d'Aberdeen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a organisé deux webinaires sur les droits des agriculteurs. Facilités par le Secrétaire, ces webinaires ont réuni des chercheurs et des représentants d'ONG et d'OCS¹⁹. Les participants ont examiné les liens entre les droits des agriculteurs et les traités internationaux concernés, notamment le Traité international, ainsi que les questions relatives au droit à l'alimentation et les perspectives de genre, afin d'échanger leurs connaissances.

IV. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

44. L'Organe directeur est invité à prendre note des informations figurant dans le présent rapport et à donner toute indication complémentaire qu'il jugera appropriée aux fins d'une coopération continue et efficace avec les organisations compétentes et avec les organes créés par des traités, en tenant compte des éléments du projet de résolution présenté, pour examen, à l'annexe du présent document.

¹⁹ Farmers' Rights and the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (les droits des agriculteurs et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), webinaire organisé par l'Université d'Aberdeen (Royaume-Uni), le 17 septembre 2020. abdn.pure.elsevier.com/en/publications/farmers-rights-and-the-international-treaty-on-plant-genetic-reso (en anglais).

RÉSOLUTION **/2022**COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS
ET ORGANES INTERNATIONAUX****PARTIE I: ORGANISATIONS ET ORGANES INTERNATIONAUX****L'ORGANE DIRECTEUR,**

Rappelant sa résolution 12/2019 et d'autres résolutions et décisions précédentes pertinentes,

Reconnaissant que le Traité international est le principal accord intergouvernemental en matière de coopération internationale sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

Réaffirmant qu'il importe de maintenir et de renforcer encore la coopération avec les organisations, institutions et partenaires internationaux pertinents afin de faire progresser les objectifs et la mise en œuvre du Traité international,

Notant avec satisfaction la poursuite de la coopération et de la collaboration avec les organisations internationales pertinentes et le maintien du soutien que celles-ci ont fourni au cours du présent exercice biennal,

Se félicitant de la poursuite de la participation active d'autres groupes de parties prenantes pertinents, en particulier les organisations de la société civile, les organisations paysannes et le secteur semencier, à l'appui de la mise en œuvre du Traité international et des processus connexes relatifs aux politiques,

Conscient de l'importance d'une mise en œuvre harmonieuse et complémentaire du Traité international avec les instruments et processus pertinents, en particulier au niveau national, et notant qu'il demeure important d'aider les Parties contractantes des pays en développement à cet égard,

1. **Réaffirme** la nécessité de continuer à consentir les efforts nécessaires pour faire en sorte que les objectifs et le rôle du Traité international en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture soient reconnus et soutenus par les institutions, organisations et processus internationaux pertinents;
2. **Encourage** les Parties contractantes à prendre des initiatives en vue d'une mise en œuvre plus complémentaire et plus harmonieuse du Traité international et des autres instruments internationaux pertinents, ainsi que d'une mise en œuvre cohérente et complémentaire de leurs différents objectifs et engagements, et **demande** au Secrétaire de faciliter ces initiatives en fonction des demandes et sous réserve des ressources disponibles;
3. **Se félicite** de l'appui continu et de la coordination assurés par la Commission de l'Union africaine à l'intention des Parties contractantes de la région Afrique en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité international et demande au Secrétaire de continuer à renforcer cette collaboration et de faire son possible pour établir une coopération avec d'autres organisations et institutions régionales pertinentes en vue de la promotion et de la mise en œuvre du Traité international;
4. **Réaffirme** qu'il est nécessaire d'étendre le Programme commun de renforcement des capacités avec l'Alliance entre Bioversity International et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et de veiller à ce que le Secrétariat continue à jouer un rôle actif de coordination, de suivi et d'analyse des résultats et des impacts, sous réserve des ressources financières disponibles, et demande aux Parties contractantes et aux donateurs de fournir des fonds supplémentaires à l'appui de son expansion;

5. **Demande** au Secrétaire de renforcer encore et d'étendre la collaboration avec l'Alliance entre Bioversity International et le CIAT, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Initiative de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages et d'autres prestataires de services de renforcement des capacités, afin d'aider les Parties contractantes à mettre en œuvre le Traité international, la CDB et le Protocole de Nagoya de façon harmonieuse et complémentaire, en tenant compte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lorsque celui-ci aura été adopté;
6. **Encourage** les membres du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité à poursuivre leur collaboration conformément à leurs mandats respectifs et, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, **demande** au Secrétaire de continuer à participer activement aux activités pertinentes du Groupe de liaison, en particulier en ce qui concerne la coordination de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lorsque celui-ci aura été adopté;
7. **Invite** les Parties contractantes à prendre des mesures visant à renforcer les synergies dans l'application des conventions relatives à la biodiversité ou dans la participation aux activités y relatives, afin de favoriser la cohérence des politiques, ainsi que la coordination au niveau national, et **invite** également les organisations internationales et les donateurs à soutenir financièrement ces mesures;
8. **Demande** au Secrétaire de continuer à participer à l'initiative relative au Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (InforMEA) et de rendre disponibles et facilement accessibles les informations pertinentes aux Parties contractantes et aux autres parties prenantes au moyen de son portail;
9. **Demande** au Secrétaire de continuer à participer aux réunions pertinentes de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources financières;
10. **Demande** au Secrétaire, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources financières, de continuer à participer aux réunions pertinentes du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de suivre les préparatifs de la conférence diplomatique visant la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques et d'informer l'Organe directeur, à sa dixième session, au sujet de ces réunions;
11. **Demande** au Secrétaire de continuer à coopérer avec le Secrétaire exécutif de la CDB et avec le Vice-Secrétaire général de l'UPOV sur l'examen du projet de foire aux questions (FAQ) sur les interactions entre le Traité international, la CDB et l'UPOV, en suivant les indications du Bureau et en tant que base pour étudier les moyens qui permettraient de faciliter les échanges de données d'expérience et d'informations sur la mise en œuvre de la Convention UPOV, de la CDB et du Traité international;
12. **Encourage** d'autres groupes de parties prenantes pertinents, en particulier les organisations de la société civile, les organisations paysannes et le secteur semencier, à renforcer encore leur engagement et leur coopération en vue de faire progresser la mise en œuvre du Traité international;
13. **Demande** au Secrétaire de continuer à faire rapport à l'Organe directeur sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux pertinents et sur les activités de collaboration connexes.